

PROFESSION DE FOI

ÉLECTION au CONSEIL d'ADMINISTRATION de la COMUE LRU

> JEUDI 26 MAI 2016



► Que sont les ComUE ?

Les Communautés d'Universités et d'Établissements (ComUE) ont le statut d'EPSCP, comme les universités. Elles regroupent différentes universités et organismes de recherches. Elles sont issues de la loi LRU de 2007 qui a amorcé le processus de régionalisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, poursuivi par La loi LRU-Fioraso de juillet 2013.

► Qu'est-ce que la ComUE LRU ?

Pour le Languedoc-Roussillon la ComUE, dite LRU (Languedoc Roussillon Universités) est composée des 4 universités (Université de Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier3, Université Perpignan Via Domitia, Université de Nîmes), du CNRS, de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, de Montpellier SupAgro et de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

A cette heure, elle porte administrativement et/ou politiquement les composantes/activités suivantes :

- Le Collège Doctoral
- La Maison des Sciences de l'Homme Sud
- L'Opération Campus
- PEPITE (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat)
- L'ESPE (Ecole du professorat et de l'éducation)
- La fondation Balard
- Le Pôle Rabelais
- L'accueil international des étudiants étrangers

NOTRE AVIS

La ComUE LRU regroupe, à travers des membres, 10 000 agents et 80 000 étudiants. Nous étions opposés à sa création car, selon nous, la taille et surtout les conditions de mise en œuvre de ces structures « chapeau » entraînent des difficultés de gestion et de fonctionnement que subissent personnels et usagers. Les mutualisations, qui devraient être faite dans le but d'améliorer le service au public, se font malheureusement dans le cadre de baisse de moyens, ce qui ne fait donc qu'aggraver la situation.

► Pourquoi présenter une liste CGT ?

Toujours soucieux de défendre les intérêts de l'ensemble des personnels et la qualité du service public, nous sommes conscients que si aucun des personnels, qu'ils soient administratifs ou enseignants, n'est représenté au Conseil d'administration et au Conseil académique, les décisions se prendront sans nous. Face à ces enjeux, nous avons décidé de ne pas laisser une chaise vide et de faire entendre la voix de la C.G.T. Il nous semble indispensable de faire entendre notre voix dans ce C.A., pour défendre les intérêts des personnels administratifs et enseignants quels que soient leurs statuts, titulaires ou contractuels.

NOS REVENDEICATIONS

► **Que voulons-nous éviter :**

- La perte d'autonomie des établissements
- La multiplication de la gestion "par projet" menant à trop d'opacité dans les prises de décisions
- L'apparition d'une couche administrative supplémentaire éloignant de plus en plus les prises de décisions
- des lieux de travail des personnels
- La régionalisation des diplômes
- La précarisation du service public : recours aux emplois contractuels, suppressions de postes de travail, mobilité forcée des personnels

► **Que voulons-nous promouvoir :**

- Une mutualisation faite dans le **respect** de l'existant, des droits et du travail des personnels
- Une gestion à taille **humaine** de nos établissements
- Une plus grande **transparence** dans les prises de décisions
- Un pilotage plus proche des personnels, des débats et des choix **démocratiques**
- **L'indépendance** de la pensée et de l'action en veillant à l'autonomie des établissements
- L'amélioration de nos conditions de travail :
 - privilégier l'emploi statutaire, appuyer la **titularisation** des emplois de contractuels sur postes pérennes
 - soutenir les demandes de mobilité volontaire
 - encourager par la formation professionnelle la **promotion** des agents
 - des **créations** de postes tant pour l'enseignement que pour la recherche

► **Pour préserver la qualité du service rendu au public, nous veillerons :**

- À aborder systématiquement le **questionnement éthique** sur les missions de l'ESR, leurs modalités de mise en œuvre, le rôle de la ComUE vis-à-vis des établissements et des personnels
- À dénoncer la concentration des moyens de la recherche sur quelques laboratoires dits « excellents »
- À ce que les **financements** soient **récurrents** et non ponctuels
- À défendre le **cadre national des diplômes** dans un contexte de régionalisation (rupture d'égalité du service public). En effet le risque est de voir les entreprises régionales s'ingérer dans les décisions des établissements, afin de pousser les formations professionnelles qui leur seraient adaptées, au détriment d'autres formations.

De plus il nous faudra rester vigilants sur les conséquences de la fusion de nos 2 régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées sur la ComUE.

AVEC NOS CANDIDATES ET CANDIDATS

► **Pourquoi choisir nos candidat-e-s ?**

Pour notre approche non corporatiste, non catégorielle et notre engagement à défendre les intérêts collectifs des personnels quel que soit leur statut, titulaires ou contractuels.

► **Engagement et transparence**

- des représentant-e-s réellement indépendants
- des informations régulières les décisions
- des consultations régulières sur tous sujets
- toutes vos revendications relayées

► **Des élu-e-s formé-e-s et compétents**

Les élu-e-s CGT bénéficient de l'apport de l'ensemble des ressources de l'organisation CGT. En son sein se trouve des économistes, juristes, ingénieurs, chercheurs, toutes et tous motivés pour soutenir la voix des personnels.

Nous défendons une vision de l'enseignement supérieur et de la recherche universaliste :

accessibles à tous et toutes, gratuit et laïc.

La CGT défend un service public de l'ESR qui garantit l'égalité des citoyens et des territoires.

JEUDI 26 MAI 2016

Tous les électeurs peuvent voter dans n'importe quel bureau de chaque établissement membre, de 9h à 17h
(Toutes les infos pratiques sur le site de la ComUE : <http://www.languedoc-roussillon-universites.fr/>)

VOTEZ pour les listes CGT

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question : cgt@umontpellier.fr